

NEWSLETTER DECEMBRE 2022



REVALORISATION DU POINT RCO

Lors du Conseil d'Administration de la CAVAMAC le 29 novembre 2022, le taux de revalorisation du point RCO a été fixé à **4,817 %**.

Ce chiffre est la moyenne mensuelle des taux d'inflation entre le 1er novembre 2021 et le 31 octobre 2022, conformément aux statuts de la CAVAMAC.

Au **1er janvier 2023** la valeur du pont sera donc de **0,3829**.



IMPORTANT

L'assemblée générale et le congrès 2023 se tiendront à DIJON les :

23, 24 et 25 mai.

L'assemblée générale se déroulant l'après-midi du 23 mai.

Merci de bien vouloir noter ces dates dans vos agendas.